

Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le 08 AVR. 2019 est exécutoire.	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION <i>Séance du 15 mars 2019</i>
---	--

Objet : 1 / APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES

L'an deux mille dix neuf, le quinze mars à 17 heures 15, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 26 février 2019, s'est réunie dans la salle des Elus à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme BELLUROT.

Etaient présents : Mme Nadine BELLUROT, M. Jean-Louis CAMUS, M. Serge DESCOUT, Mme Jocelyne GIRAUD, M. Philippe GOURLAY, M. Gérard MAYAUD, Mme Chantal MONJOINT, Mme Florence PETIPEZ.

A donné pouvoir : M. Michel BLIN à Mme Nadine BELLUROT.

Etaient absents excusés: M. Gérard BLONDEAU, M. Yanick COMPAIN, M. François DAUGERON, M. Louis De FARALS, M. Jean-Michel DEGAY, M. Jacques MAUGRION.



Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le Conseil d'Administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée de l'Agence annexé au présent rapport. Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration

Considérant que le quorum est atteint,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : Le rapport d'activités 2018 de l'ATD36 est approuvé.

La Présidente du Conseil d'Administration



Nadine BELLUROT

BILAN D'ACTIVITES 2018

Table des matières

I – ATD36 AU 31/12/18.....	2
1- Rappel des missions de l'ATD36.....	2
2- Cartographie des adhérents.....	2
3- Rappel des processus de demande et d'instruction.....	3
Mise à disposition des adhérents.....	3
Traitement d'une demande.....	4
II – BILAN D'ACTIVITES 2018.....	4
1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site.....	4
Informations générales.....	4
Modules « demandes d'assistance ».....	4
Répartition des demandes par adhérent.....	5
Demandes réalisées par les communes.....	6
2- Détail des demandes.....	7
Généralités.....	7
Détail des demandes relatives à la GDP.....	7
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie.....	8
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art.....	9
Intégration dans le SIG des voies communales au 31/12/2018.....	9
3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires.....	9
4- Les évolutions au cours de l'année 2018.....	10
III- BILAN COMPTABLE.....	10
IV- LES PERSPECTIVES.....	10
V- FIN D'ADHESION.....	10

I – ATD36 AU 31/12/18

1- Rappel des missions de l'ATD36

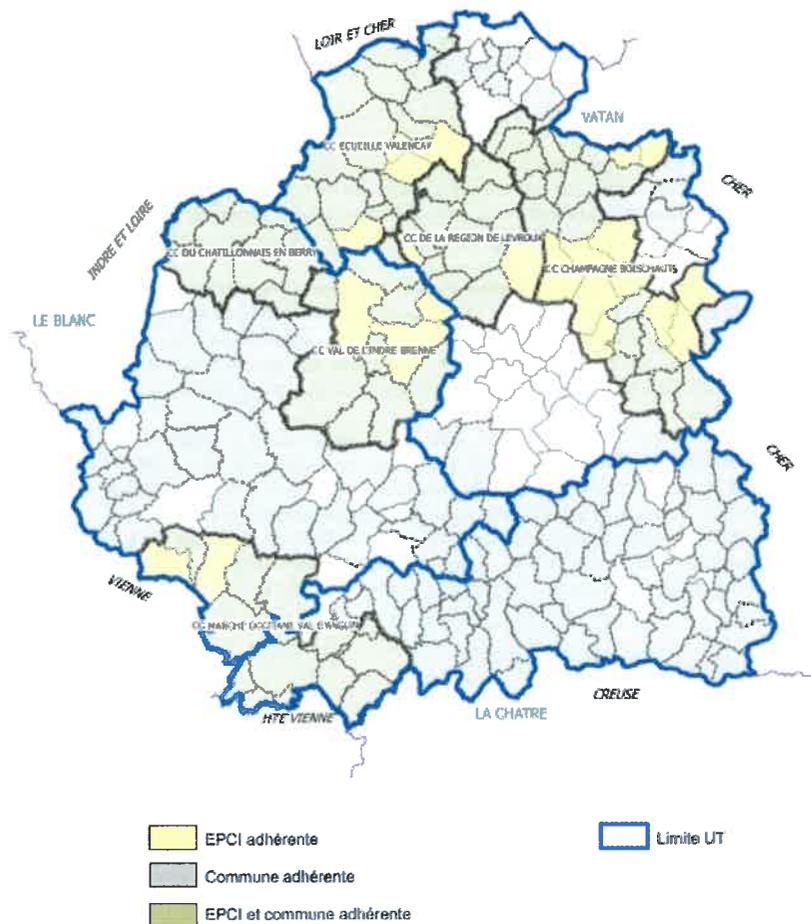
Les missions restent inchangées en 2018, à savoir :

- **assistance à la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal** : l'agence met à disposition des adhérents une aide à l'instruction, à la rédaction ou un contrôle sur les actes administratifs. Elle intervient également pour le classement de la voirie ou l'établissement d'un règlement de voirie,
- **assistance à la programmation des travaux d'entretien** : l'agence permet d'améliorer la connaissance du patrimoine des adhérents sur la base de diagnostics visuels, d'estimer des travaux nécessaires au maintien du patrimoine ou à son amélioration, de mettre en œuvre les programmes de travaux d'entretien. Elle étudie également les questions relatives à la sécurité routière,
- **assistance à la gestion des ouvrages d'art** : l'agence établit un recensement du patrimoine et visite les ouvrages afin de qualifier l'état du patrimoine et d'envisager des travaux d'entretien voire de réhabilitation. Dans ce cas, elle aide dans la réalisation des études nécessaires.
- **assistance pour une mission d'assistance à la réalisation de travaux** sur demande de l'adhérent. Les travaux sont limités à des travaux d'investissement d'un montant de 30 000 € HT par an.

2- Cartographie des adhérents

Au 31/12/2018, l'agence compte 190 membres (184 communes et 6 communautés de communes) dont 3 nouveaux adhérents suite à la délibération de l'assemblée générale du 16 mars 2018 (*Bretagne, Néret et Meunet-sur-Vatan*), ainsi que le Département.

La communauté de communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse s'est retirée de l'ATD au 1^{er} janvier 2018.



3- Rappel des processus de demande et d'instruction

▪ Mise à disposition des adhérents

Chaque adhérent est rattaché à une unité territoriale de la Direction des Routes du Département, mise à disposition de l'ATD 36 pour organiser et réaliser les missions de l'agence.

L'ATD 36 a mis en place un site internet accessible depuis <http://atd36.fr> dédié aux missions de l'agence. Chaque adhérent y accède grâce à ses identifiants.

Ce site est composé de 3 modules :

- Documents ressources : ce module propose des modèles d'actes administratifs de gestion du domaine public (arrêtés de circulation, autorisations de voirie, ...), des modèles de bordereaux de prix et autres documents pouvant aider les adhérents à la gestion du patrimoine routier communal ou intercommunal.

- Demande d'assistance : ce module permet de solliciter les services territoriaux de la Direction des Routes du Département pour une demande d'aide. Les adhérents choisissent le thème (et sous thème si besoin), et précisent leur demande (lieu, circonstance, ...). Celle-ci est automatiquement transmise à l'Unité Territoriale compétente pour y répondre.

- Créer un arrêté temporaire de circulation : ce module permet de créer par étape un arrêté temporaire de circulation. L'adhérent complète les champs situés à gauche de son écran et l'arrêté se construit simultanément sur la droite, il est ensuite téléchargé et il est possible de le modifier au format traitement de texte (à ouvrir avec word ou open office ou libre office).

▪ Traitement d'une demande

Les demandes arrivent à l'Unité Territoriale par message via la demande d'assistance formalisée sur le site www.atd36.fr, seule porte d'entrée pour les adhérents quel que soit l'objet. Elle instruit le dossier puis rend réponse à l'adhérent. Les délais d'instruction varient selon la nature de la demande.

II – BILAN D'ACTIVITES 2018

1- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site

▪ Informations générales

	2017	2018
Nombre de consultations du site internet	2 865 sessions	2 549 sessions
Temps moyen de connexion	6 minutes 40 secondes	6 minutes 52 secondes

▪ Modules « demandes d'assistance »

Module utilisé	2017		2018	
	Qté	Répartition	Qté	Répartition
Demande d'assistance	246	communes : 225 CDC : 21	215	communes : 206 CDC : 9

Sur les 190 adhérents, 163 ont au moins une fois réalisé une demande d'assistance soit 85,78 % contre 75 % l'année passée.

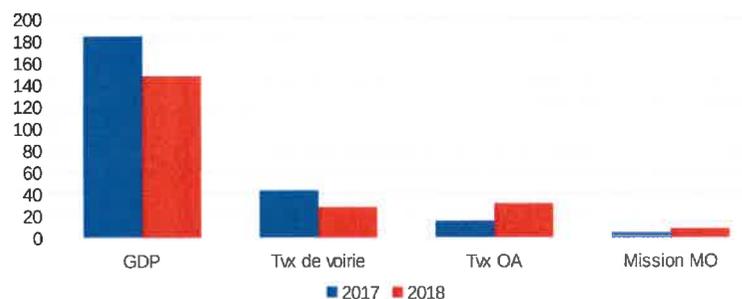
2- Détail des demandes

▪ Généralités

215 demandes d'assistance ont été saisies sur le site.

Elles sont réparties comme suit :

Nature de la demande	2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%
Gestion du domaine public (GDP)	184	74,80 %	148	68,84 %
Programmation de travaux de voirie	43	17,48 %	28	13,02 %
Programmation de travaux ouvrages d'art	15	4,06 %	31	14,42 %
Mission complémentaire programme tx	4	1,62 %	8	3,72 %
Total	246		215	-12,60 %
Nombre d'adhérents	188		190	
Ratio nombre de demandes / adhérent	1,31		1,13	



On constate une baisse relative du nombre de demandes entre 2017 et 2018 avoisinant les 12 %.

Le travail sur la programmation des travaux de voirie est à un stade assez avancé donc les demandes dans ce domaine diminuent. Les demandes s'orientent maintenant sur le patrimoine ouvrage d'art.

▪ Détail des demandes relatives à la GDP

La GDP avec 68,84 % représente toujours, en nombre de dossiers, la part la plus importante des demandes.

Thème	2017	2018	Evolution
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Permanents	21	15	-6
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Temporaires	85	78	-7
Gestion du Domaine Public -> Autorisations de voirie	65	47	-18
Gestion du Domaine Public -> Classement voirie	4	5	1
Gestion du Domaine Public -> Règlement de voirie	9	3	-6
TOTAL	184	148	-36

Les domaines les plus sollicités concernent toujours les arrêtés de circulation temporaires et les autorisations de voirie, qui nécessitent une technicité particulière. Proportionnellement à la baisse de demandes constatée, la répartition est similaire entre 2017 et 2018.

▪ Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie

C'est le deuxième point de demande des adhérents avec 13,02 %.

Thème	2017	2018	Evolution
Programmation Travaux de voirie -> Diagnostic sécurité routière	11	6	-5
Programmation Travaux de voirie -> Programmation pluriannuelle	21	20	-1
Programmation Travaux de voirie -> Signaler un problème ponctuel	11	2	-9
TOTAL	43	28	-15

Le nombre de demandes concernant la programmation pluriannuelle est stable entre 2017 et 2018 alors que les demandes de diagnostic sécurité routière et les signalements de problème ponctuel ont significativement diminué.

Analyse en km :

Thème	2017	2018	Evolution
Diagnostic visuel - km de voirie effectués (cumulés)	3120	3244	124
Diagnostic visuel - km de voirie programmés (cumulés)	3120	3244	124
Soit réalisés	100,00%	100,00%	
Estimation de travaux d'entretien de voirie en km	63	84,57	21,57
Estimation de travaux d'entretien de voirie en nombre	115	145	30

Toutes les demandes de diagnostic visuel qui ont été faites par les adhérents ont été réalisées.

A la fin de l'année 2018, le diagnostic pluriannuel des voies a été réalisé pour 60,95 % des adhérents.

▪ **Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art**

Thème	2017	2018	Evolution
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Programmation pluriannuelle	9	23	14
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Signaler un problème ponctuel	6	8	2
TOTAL	15	31	16

Les demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art sont les seules à être significativement en hausse. En effet, les adhérents se sont dans un premier temps intéressés à la voirie pour ensuite solliciter l'assistance relative aux ouvrages d'art.

Analyse en nombre d'ouvrages visités :

Thème	2017	2018	Evolution
Diagnostic visuel – nb ouvrages visités	94	91	-3

A la fin de l'année 2018, le diagnostic pluriannuel des ouvrages d'art a été réalisé pour 24,29 % des adhérents.

▪ **Intégration dans le SIG des voies communales au 31/12/2018**

Thème	Cartographiés	Vérifiés sur le terrain par l'UT	Validés avec l'adhérent	% Validé
Km de voies cartographiés	4 900	4 900	4 236	86,45

A la fin de l'année 2018, 98,57 % des adhérents peuvent visualiser la cartographie de leurs voies sur le site IGEO.

3- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires

L'ATD 36 n'a pas vocation à réaliser de la maîtrise d'œuvre mais à permettre la mise en œuvre d'un programme de travaux d'investissement limité à 30 000 € HT par an. Pour la réalisation de cette mission, une participation financière de 4 % du coût des travaux est appliquée en plus de la cotisation annuelle.

Au 31/12/18, seul un adhérent a signé une convention pour la réalisation d'une mission complémentaire d'assistance à la mise en œuvre de travaux.

4- Les évolutions au cours de l'année 2018

Suite à une évolution réglementaire concernant les manifestations sportives, les documents insérés ou modifiés dans la bibliothèque du site ATD36 sont :

03/07/18	Mise à jour	GDP-1.1	Fiche d'instruction arrêté
03/07/18	Mise à jour	GDP-1.2	Arrêté course en boucle

III- BILAN COMPTABLE

Le Compte Administratif 2018 est le suivant :

CA 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	290 020,00 €	290 468,40 €

Le report 2017 était de 121,32 €. Le CA 2018 est donc de + 569,72 €.

IV- LES PERSPECTIVES

L'ATD36 répond aux objectifs initiaux : assistance dans la gestion du domaine public routier communal et à la programmation des travaux. En 2019, elle devra :

- Conforter les missions actuelles en assurant une mise à jour de la mission d'aide à la programmation des travaux de voirie et en développant celle relative au recensement et au diagnostic du patrimoine d'ouvrages d'art,
- Enrichir le module « Ressources » de documents de référence et assurer une veille juridique de ces documents.
- Assurer une diffusion régulière de « brèves » relative à l'actualité technique et réglementaire.

V- FIN D'ADHESION

La Communauté de Communes Eguzon Argenton-sur-Creuse vallée de la Creuse s'est retirée de l'ATD36 au 1^{er} janvier 2018.